

La présente note de service est à transmettre à tous les enseignants de l'école, y compris les ZIL, les brigadiers REP+, les membres du RASED et autres personnels de l'éducation nationale qui y sont administrativement rattachés.

### Sommaire

1. Les élèves à besoins éducatifs particuliers
2. Le rôle de l'équipe pédagogique et de l'équipe éducative dans la mise en œuvre des premières aides
3. Le pôle ressource et le RASED
  - a. Le pôle ressource
  - b. Le cadre réglementaire relatif au fonctionnement du RASED
  - c. Le fonctionnement du RASED de la circonscription de Mulhouse 2
  - d. Les priorités arrêtées pour le RASED de la circonscription en 2023-2024

## 1. LES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (EBEP)

### Références :

- *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n°2013-595 du 8 juillet 2013*
- *Vademecum de rentrée – chapitre 4 : « l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers »*

La d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République fait mention d'une école inclusive, qui doit permettre une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de tous les élèves et notamment des **élèves à besoins éducatifs particuliers**.

Cette notion d'élèves à besoins éducatifs particuliers recouvre une population d'élèves très diversifiée aux besoins spécifiques : difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ; maladie ou trouble de la santé invalidant ; situation familiale ou sociale difficile ; élèves nouvellement arrivés en France ; enfants du voyage ; élèves présentant une précocité intellectuelle ; élèves sujets à un handicap physique, sensoriel ou mental ; ...



## 2. LE ROLE DE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET DE L'EQUIPE EDUCATIVE DANS LA MISE EN PLACE DES PREMIERES AIDES

### Références et ressources :

- [Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990](#)

### L'enseignant et l'équipe pédagogique

La prise en compte de la diversité des profils d'élèves suppose une identification précise des besoins de chacun, à partir d'évaluations et d'observations diagnostiques partagées en conseil de cycle, pour une organisation concertée des aides apportées à ceux qui en ont besoin.

**La première réponse est celle qui est élaborée par l'enseignant au sein de la classe, y compris après la formalisation d'un PPRE.**

Le suivi des aides apportées aux élèves au fil de leur scolarité primaire suppose de l'équipe de cycle, et sous la coordination du directeur ou de la directrice d'école, un recensement en continu des aides apportées en regard des besoins identifiés. A cet effet, la dématérialisation de la formalisation des aides, via l'utilisation du **Livret de parcours inclusif** (cf. Vademecum p.55) a vocation à être généralisée à toutes les écoles en cette rentrée.

### **L'équipe éducative**

L'équipe éducative rassemble les enseignants, les parents, et d'autres intervenants éventuels. Elle est un lieu de dialogue et de concertation qui se charge d'examiner la situation d'un élève quand les circonstances l'exigent. Elle n'est pas une instance de décision mais un groupe de travail qui réfléchit sur ce que l'on peut envisager pour la scolarisation dans de bonnes conditions d'un élève ou d'un groupe d'élèves ayant des problèmes de natures diverses.

Je remercie les directeurs et directrices de transmettre au secrétariat de l'inspection une version numérique des comptes-rendus des réunions de l'équipe éducative. En amont de la réunion, et dans le cas où la présence d'un membre de l'équipe de circonscription est particulièrement requise, merci de le préciser par courriel au secrétariat de circonscription.

## **3. LE POLE RESSOURCE ET LE RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)**

### **a. LE POLE RESSOURCE**

Référence : [circulaire 2014-107 du 18 août 2014](#), « Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent »

On se reportera au Vademecum de rentrée, pages 53 et suivantes.

### **b. LE CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU RASED**

Les modalités de fonctionnement du RASED sont arrêtées par l'IEN en concertation avec les personnels spécialisés et le ou (les) conseil(s) des maîtres des écoles concernées.

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles ils interviennent. Leur périmètre d'intervention est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action. Il est localisé sur un groupement d'écoles, selon une sectorisation infra-circonscription définie par l'IEN.

#### **Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues de l'éducation nationale**

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. Les enseignants spécialisés apportent donc une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. **Leur intervention a lieu le plus souvent au terme d'une série d'actions d'aides menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle.** Les moments auxquels ceux-ci interviennent sont prévus en concertation avec l'enseignant de la classe afin d'assurer la cohérence et la continuité pédagogique des enseignements.

<b>L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique</b>	Il apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre	Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou
---	--	---

	dans le cadre des activités scolaires.	de comportement que manifestent leurs élèves.
<b>L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative</b>	Il apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.	Ils constituent également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap. <b>Ces deux formes d'aide, quoique distinctes, ne sont pas des spécialisations cloisonnées.</b>
<b>Le psychologue de l'éducation nationale (psy EN)</b>	Il aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation : - aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants ; - observations, bilans et suivis psychologiques, analyse et interprétation des données recueillies ; - entretiens avec l'enfant, les enseignants et la famille pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle aux apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives.	

## C. LE FONCTIONNEMENT DU RASED DE LA CIRCONSCRIPTION DE MULHOUSE 2

### Contexte

Dans le contexte de la circonscription, les priorités sont toujours définies **en fonction des besoins des élèves**. Le RASED de la circonscription de Mulhouse 2 est organisé en trois antennes.

Antenne	Nom	Fonction	Implantation	Courriel	Secteur d'intervention
Bourtzwiller	GRAIZELY STECK Judith	Psychologue de l'éducation nationale	GS Brossolette	<a href="mailto:judith.graizely@ac-strasbourg.fr">judith.graizely@ac-strasbourg.fr</a>	Stintzi Victor Hugo Brossolette + maternelles du secteur (Perrault, Quimper, Dieppe et S.Bourtz) et maternelle Drouot
Bourtzwiller	JACOB Stéphanie	Maitre E	GS Brossolette	<a href="mailto:Stephanie.Riffart@ac-strasbourg.fr">Stephanie.Riffart@ac-strasbourg.fr</a>	GS Brossolette, GS V Hugo, EM Dieppe, EM Quimper
Bourtzwiller	LAURENTI Jean-Philippe	Maitre G	GS Brossolette	<a href="mailto:j.philippe.laurenti@ac-strasbourg.fr">j.philippe.laurenti@ac-strasbourg.fr</a>	Tout le secteur Bourtzwiller et un jour par quinzaine à EE Nordfeld
Saint-Exupéry	JACQUES Odile (matinées)	Psychologue de l'éducation nationale	EE Nordfeld	<a href="mailto:odile.schaeffer@ac-strasbourg.fr">odile.schaeffer@ac-strasbourg.fr</a>	EE Nordfeld, GS Sellier + maternelles Nordfeld, Lefebvre, Frey, Saint-Exupéry + 2 ULIS Drouot
Saint-Exupéry	KLINK François	Maitre E	EE Nordfeld	<a href="mailto:francois.klink@ac-strasbourg.fr">francois.klink@ac-strasbourg.fr</a>	EM François Frey, EM Nordfeld, EE Nordfeld, GS Sellier
Saint-Exupéry	FABER Emmanuelle	Maitre E	GS Drouot	<a href="mailto:emmanuelle.laurent@ac-strasbourg.fr">emmanuelle.laurent@ac-strasbourg.fr</a>	EM Saint-Exupéry, GS Drouot, EM S.Bourtz, EM Perrault, EE Stintzi
Wolf	LE CAIN Patricia	Psychologue de l'éducation nationale	EE Wolf	<a href="mailto:patricia.grau@ac-strasbourg.fr">patricia.grau@ac-strasbourg.fr</a>	EM Wolf, J Loisy, EE Wolf, GS Wagner et élémentaire Drouot
Wolf	ALMAGRO Muriel	Maitre E	EE Wolf	<a href="mailto:muriel.almagro@ac-strasbourg.fr">muriel.almagro@ac-strasbourg.fr</a>	EM Wolf, EM Loisy, EM Lefebvre, GS Wagner, EE Wolf

### Communication avec les antennes du RASED

Les membres du RASED peuvent être contactés individuellement via leurs adresses électroniques individuelles.

Pour faciliter le travail en équipe et le partage de l'information, la correspondance numérique de l'enseignante ou de l'enseignant avec l'antenne de RASED inclura  **systématiquement le directrice ou la directrice**, garant.e de la cohérence des aides sur l'école. Les échanges par messagerie professionnelle entre l'école et l'antenne de réseau devront donc s'effectuer par le biais des adresses institutionnelles.

### Modalités d'intervention des psychologues de l'éducation nationale

Pour contacter les psy EN, les directeurs et directrices d'écoles leur adressent directement la **demande motivée d'intervention** en joignant, s'il y a lieu, la **copie du compte-rendu d'équipe éducative** qui a précédé. Des demandes directes sont susceptibles d'être transmises aux psychologues scolaires par les commissions d'orientation, par certains parents d'élèves tenant à une stricte confidentialité et par l'IEN.

### Modalités d'intervention des enseignants spécialisés E et G

Le principe intangible est la **formalisation écrite** des **demandes**.

Régulièrement au fil de l'année, une réunion de régulation (membres du RASED, équipe de circonscription) permet d'évaluer la pertinence des actions conduites au regard des besoins repérés, et donc d'adapter éventuellement le schéma en cours.

### **Mise en œuvre des aides spécialisées**

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Les **rencontres avec les familles** garantissent la lisibilité et la cohérence des différents dispositifs d'aide, et par là-même favorisent leur adhésion.

**Les prises en charge au sein même de la classe (co-intervention)** méritent d'être envisagées au même titre que les interventions sous forme de regroupements d'adaptation. Elles peuvent parfois s'avérer pertinentes, en particulier lorsqu'elles :

- permettent d'éviter de sortir les élèves du groupe classe et d'apporter ainsi l'aide dans la situation d'apprentissage ordinaire.
- évitent les méfaits de ruptures répétées et les difficultés de transfert entre ce qui est vécu en petits groupes et ce qui doit être réinvesti dans le grand groupe.

**La prise en charge individuelle d'élève doit être évitée.** En cas d'absence d'élèves qui réduirait le groupe à un seul élève, la prise en charge a obligatoirement lieu dans la classe d'origine.

## **d. LES PRIORITES ARRETEES POUR LE RASED DE LA CIRCONSCRIPTION EN 2023-2024**

### **Priorités d'action du RASED : auprès des équipes de maîtres**

Les membres du RASED ont des compétences particulières dans l'analyse et le traitement de la difficulté scolaire qu'ils mettront au service des maîtres en participant, au sein des conseils de cycle, à l'élaboration des PPRE et à la réflexion sur l'aide aux élèves.

### **Modalités de travail et échéancier des priorités d'action des maîtres E :**

- En cas de difficultés persistantes perturbant les apprentissages des élèves, l'enseignant spécialisé intervient avec l'objectif de les aider à surmonter leurs difficultés.
- Son intervention a lieu le plus souvent au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle.
- L'enseignant spécialisé peut également intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques mis en place.
- Le maître E prévient et repère, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves ; il apporte une remédiation pédagogique dans le cadre du projet d'aide spécialisée. Il a toujours à l'esprit la préoccupation du transfert de la dynamique d'apprentissage vers la classe.
- Il prend également en considération le découragement induit par des difficultés d'apprentissage persistantes, voire des moments de désaffection ou de rejet de l'école.

<b>Début d'année (période 1 à 3)</b>	<b>Période 2 à 4</b>	<b>Période 3 à 5</b>
1.. <b>La première semaine</b> : appuis aux élèves de CE2 en grande difficulté en lecture, écriture, numération (accompagnement de la rupture liée à la fin du dédoublement) et en PS (aide à la séparation).	1. <b>Élèves de CE2</b> en très grande difficulté dans le domaine du « lire-écrire » et/ou de la numération.	1. <b>Périodes 3 et 4</b> : Actions de prévention auprès d'élèves de GS en difficulté dans l'acquisition des compétences préalables à la lecture. Ces actions devraient débiter au plus tard en février. Ces prises

		en charge en GS dédoublée se passent prioritairement au sein de la classe.
<b>2. Au cours du mois de septembre:</b> aide à la passation (au CM1) et à l'analyse des résultats des évaluations nationales CP-CE1-CM1 ; aide à la passation et à l'analyse des tests académiques de fluence	2. Personnes ressources pour les <b>classes de CP-CE1</b> , au service de l'analyse des besoins des élèves les plus en difficulté.	2. <b>Période 3:</b> participation à l'analyse collective des résultats aux évaluations nationales CP-CE1-CM1
<b>3. Eventuellement</b> , élèves de CM1-CM2 en grande difficulté de lecture et ne relevant pas d'un trouble des apprentissages.	<b>3. Prises en charge éventuelles d'élèves de CP ou de CE1.</b> Ces prises en charge se passent prioritairement dans le cadre de la classe (en co-intervention ou en co-enseignement).	3. <b>Périodes 4 et 5 :</b> Poursuite de l'aide en CP, CE1, pour les élèves qui en ont encore besoin
<b>4. Aide aux équipes pédagogiques</b> pour l'analyse des besoins des élèves de CP-CE1 les plus en difficulté, sans prise en charge les élèves.	4. Participation à l'analyse collective des résultats aux évaluations nationales CP, CE1 et CM1	
<u>Au cours des deux premières périodes de l'année scolaire, et <b>sauf situation particulière</b>, pas de prise en charge d'élèves de classes dédoublées.</u>		

Remarques :

- **La formalisation d'un PPRE sur LPI précède toute sollicitation du RASED.** Au cycle 3 en particulier, le fait que les aides E ne soient pas priorisées n'exonère pas les enseignants de la formalisation d'un PPRE s'il s'avère nécessaire.
- **Au CM2, la passation d'évaluations départementales préparatoires au montage d'un dossier CDOEA relève prioritairement de l'enseignant de la classe.**
- Les autres types d'appui aux équipes et **expérimentations** éventuelles se réalisent sous réserve de l'aval de l'IEN.

**Priorités d'action du maître G :**

- L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations. Dans le cadre de ces projets, il recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.
- Il prend également en compte les demandes de réussite scolaire des enfants et de leur famille.

**Priorités d'action des psychologues de l'éducation nationale :**

Les psy EN organisent leur activité, sur leur secteur d'intervention, selon la liste classante des priorités définie ci-dessous :

